



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	22	02	07

Séance du 29 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 22 septembre 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. PODBOROCZYNSKI et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY et M. KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI et YILDIRIM - M. ELHADI.

21 - Avis sur le P.L.U. de la commune de Béning-lès-Saint-Avold

Rapporteur : Muhterem SATILMIS

Exposé des motifs :

Par délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2025, la commune de Béning-lès-Saint-Avold a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En application de l'article R 153-17 du Code de l'urbanisme, La commune de Farébersviller est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan ; à défaut, son avis est réputé favorable.

Considérant que le projet de révision du PLU de la commune de Béning-lès-Saint-Avold a été transmis par mail le 19 juin 2025, M. SATILMIS propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ledit projet.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de P.L.U. conformément à l'article 153-17 du Code de l'Urbanisme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- décide d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Béning-lès-Saint-Avold.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Département de la Moselle

Arrondissement de Forbach

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cocheren, le

25 JUIL. 2025



Madame Simone RAMSAIER
Maire de la Commune de

57800 BENING-les-St-AVOLD

Madame la Maire et Cher Collègue,

Le 19 juin 2025, j'ai réceptionné pour avis le projet du P.L.U. de votre commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2025.

Au vu des documents graphiques et du règlement relatif aux zones limitrophes de la Commune de Cocheren, ce projet n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

LE MAIRE.

Jean-Bernard MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

Date de la Convocation
Le 17 septembre 2025

Date d'affichage
Le 25 septembre 2025

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq
Et le : vingt quatre septembre
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA — Mme Christiane BERAUD— Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - Mme Pascale GUERIN – Mme Christine GREBIL - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Bernadette HAUGUTH - M. Alain GRASSO- M. Denis CISEL - M. Mathieu GULLUNI - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI
M. Alain GRASSO a donné procuration à M. Nicolas REISCH
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-032 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DE BENING-LES-SAINT-AVOLD**

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article **L.153-17**, qui prévoit que lorsque l'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme est arrêtée, le projet est transmis pour avis aux communes limitrophes,

VU le mail du 19 juin 2025, par lequel la commune de Béning-les-Saint-Avold a notifié l'arrêt de son projet de PLU en date du 3 juin 2025

VU les documents du projet de PLU arrêtés par la commune de Béning-les-Saint-Avold transmis le 19 juin 2025

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de PLU, conformément à l'article L123-9 du code de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre aucune observation sur le projet et donne un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Béning-les-Saint-Avold.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 24 septembre 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Hôtel de Ville, le 30 juin 2025

Le Maire

à

**Madame le Maire
1 place Arthur Albert
57800 BENING-Lès-SAINT-AVOLD**

DIRECTION AMENAGEMENT ET URBANISME
CHEF DE SERVICE : M. Fabrice ANTOINE
 SUIVIE PAR : M. Fabrice ANTOINE
03-87-29-69-72
fabrice.antoine@freyming-merlebach.fr

OBJET : Elaboration du PLU de BENING.LES.ST.AVOLD - Consultation pour avis sur le projet arrêté le 03/06/2025

Madame le Maire,

J'accuse bonne réception de votre courriel relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du 3 juin 2025.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas d'observations particulières de la part de la Ville de Freyming-Merlebach.

Mes services restent bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agrérer, Madame le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Pierre LANG



Hôtel de Ville

42, Rue Nicolas-Colson ■ B.P. 40062 ■ 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex
Tél. : 03 87 29 69 60 ■ Fax : 03 87 29 69 61
www.freyming-merlebach.fr